Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212900575-20251222-2025_066-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE LA FORÊT-FOUESNANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 17 décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, en application des articles L2122-7, L2122-7-2, L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de La Forêt-Fouesnant dûment convoqué le jeudi 11 décembre deux mille vingt-cinq.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : GOYAT Daniel, COSQUÉRIC Marie-Françoise, LE NAY Robert, PERCHOC Laurence, BOUCHET Claude, BODIVIT Mylène, GIRAULT Alain, LE MOINE Audrey, PAPE Yvon, LE GUERN Hélène, STEPHAN Francine, LE FORT François, LE FLOC'H Marie-Agnès, TUDAL Aimé, HÉLAOUËT Marie, LAVENANT Philippe, LE RAY Christophe, AUBERT Delphine, FOUQUET Gilles ;

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : HILY-RIOU Françoise à STEPHAN-SAUVEUR Francine, JÉZÉQUEL Alain à LE NAY Robert ;

Conseillers municipaux absents : RIOU Gilbert, Vincent DUPLAT

*********

Mme Francine STEPHAN a été élue secrétaire de séance.

*********

## 2025-66- ENFANCE - JEUNESSE - Activités scolaires des écoles « Encre Marine » et « Notre Dame d'Izel Vor »

*Rapporteur : Mme Mylène BODIVIT*

Chaque année, la commune de La Forêt-Fouesnant fixe les bases et le montant des participations aux activités scolaires pour les écoles « Encre Marine » et « Notre Dame d'Izel Vor ».

Vu le Code des Collectivités Territoriales ;
Vu l'avis favorable de la Commission Enfance, Jeunesse, Education, Seniors, Services aux personnes âgées, Solidarité du 03 décembre 2025.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE les bases et le montant des participations aux activités scolaires 2025/2026 comme suit :

*Nota : pour l'école Notre Dame d'Izel Vor et pour les activités suivantes lorsque cela n'est pas précisé dans le tableau ci-après : piscine, sport, voile, projets éducatifs, déplacement pour faire du sport et d'autres activités, les coûts seront pris en compte dans le coût moyen départemental de fonctionnement par élève.*

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212900575-20251222-2025_066-DE

| PRESTATIONS | ÉCOLE | DÉTAILS | EFFECTIFS (2025/2026) | PARTICIPATIONS |
|---|---|---|---|---|
| Piscine | Encre Marine | Activités et participations prises en compte dans le coût moyen départemental de fonctionnement par élève. (10 séances / trimestre, classes du CP au CM2, entrées gratuites et transport pris à 100%) | | |
| Voile, Activités Nautiques | Encre Marine | 6 séances d'activités nautiques, optimist, kayak, paddle | CE2, CM1, CM2 | Séances et transport pris en charge à 100% |
| Projets éducatifs | Encre Marine | | 146 élèves | 26 € par élève<br>Total : 3796 € |
| Forfait déplacement pour sport et autres activités (salle Menez Plenn, Médiathèque, etc.) | Encre Marine | | | 3000 € |
| Fêtes de Noël | Encre Marine et Notre Dame d'Izel Vor | 2 spectacles (1 pour les classes de maternelles, 1 pour les classes élémentaires) | 100% à la charge de la commune | |
| | Encre Marine | Participation achat Noël | 146 élèves | 8 € par élève<br>Total : 1168 € |
| | Notre Dame d'Izel Vor | | 58 élèves | 8 € par élève<br>Total : 464 € |
| Projet spécifique | Encre Marine | AME | Voir délibération (2023-2026) du 15 mars 2022 - 1000 € pour l'achat de petit matériel, papier, photocopie, etc. | |

***** Chiffre à titre indicatif arrêté au 1er septembre 2025

Il est précisé que les deux écoles pourront également emprunter le minibus de la commune pour tout déplacement. Dans le cadre de ses participations versées, la commune validera un bilan financier annuel élaboré par les écoles.

Le Maire,
Daniel GOYAT